

Fonds local de solidarité (FLS)

1. OBJECTIF

Ce fond vise à soutenir financièrement les entreprises de la MRC La Haute-Côte-Nord dans leurs projets de démarrage, d'acquisition ou d'expansion d'entreprise.

2. CLIENTÈLES VISÉES

L'ensemble des entreprises au Registre des entreprises du Québec (REQ) dont le siège social est situé dans la MRC La Haute-Côte-Nord.

Tous les projets dans les secteurs d'activités où l'offre n'est pas saturée par les entreprises du territoire sont admissibles.

Les promoteurs doivent :

- Posséder une expérience ou une formation pertinente au projet de même que des aptitudes en gestion;
- Démontrer la viabilité du projet;
- Effectuer une mise de fonds de 20 % (projet de démarrage).

3. MODALITÉS

- Taux d'intérêt variable en fonction du niveau de risque du projet;
- Amortissement entre 1 et 7 ans;
- Possibilité de moratoire de capital.

L'information fournie est une présentation abrégée du programme et est sujet à changement.

L'avis d'un conseil du Service de développement économique de la MRC La Haute-Côte-Nord demeure nécessaire.

Pour des informations, vous pouvez communiquer avec nous au 418 233-2102.